Tunisie : Possibilité d'invalidation des listes d'El Aridha

25/10/2011 à 21h11

L'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) examine, actuellement, les réclamations concernant les dépassements commis par certaines listes candidates dont le financement illicite de la campagne, le non respect du silence électoral et l'utilisation de financements étrangers, a indiqué, mardi matin, Ridha Torkhani, membre de l'ISIE, dans une déclaration à l'agence TAP.

M. Torkhani a expliqué que l'article 70 du décret-loi électoral permet à l'ISIE de relever les dépassements, notamment la corruption et l'utilisation de financements étrangers. "Le décret électoral est clair en ce qui concerne le financement étranger, mais il n'incrimine pas l'usage des médias étrangers pour la promotion des programmes électoraux, laissant à l'ISIE une marge de manœuvre", a-t-il expliqué.

Business News.com.tn